

Sujet : [INTERNET] centrale photovoltaïque BERRAC

De : ARNAUDY Martine <marnaudy@wanadoo.fr>

Date : 16/10/2022 23:30

Pour : pref-berrac <pref-berrac@gers.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire

J'ignorais lorsque vous avez commencé votre enquête que les centrales photovoltaïques pouvaient entraîner des incendies.

Il est donc absolument irresponsable et inenvisageable d'installer cette centrale à quelques mètres des habitations du PADOUEN.

Dans l'hypothèse d'un incendie, la responsabilité pénale des porteurs de projets et de ceux qui l'ont favorisé, ne manquerait pas d'être engagée.

Je ne souhaite donc plus aucun aménagement du projet mais son déplacement pur et simple dans un lieu éloigné du village et de toute habitation.

Je m'oppose de la façon la plus absolue à ce projet.

Croyez à mes sentiments respectueux.

M ARNAUDY-MAZOYER